

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL 5 juin 2023**Nombre de conseillers municipaux :**

Afférent au conseil :

En exercice : 23

Présents : 15

Absents avec procuration : 4

Votants : 19

Votes exprimés : 20

L'an deux mil vingt-trois le 5 juin, à 20 H 00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 27 mars 2023

PRESENTS : M. MATHIEU Laurent, M. BOSREDON Michel, Mme BAUDRY Josette, M. CARBONNIERE Jacques M. MARZIN Ludovic, Mme LABROUSSE Chantal, M. LEFEBVRE Bernard, M. Olivier COLIN, M. LOISEAU Stéphane, M. REGNIER Bernard, Mme SEGUY Carolina, Mme SGRO Fabienne, M. TEILLAC Christian, Mme Nathalie FONTALIRAN, M. CHAVANEL Bernard.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme GAUTHIER-PEIRO Marie-France procuration à M. MARZIN Ludovic Mme RAYNAL-GISSON Brigitte procuration à Mme SGRO Fabienne, Mme Sophie CABANEL procuration à M. TEILLAC Christian, Mme Carine LACOUR-MERLE procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme BOUKHELIFA Zarha, Marie-Paule HIAUT, Mme Céline MENUGE, M. SCHREINER Gabriel.

Le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :**CONVENTION AVEC LE CENTRE CULTUREL LE CHAUDRON :**

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE COLLEGE YVON DELBOS DE MONTIGNAC cette convention est destinée à l'accueil et l'hébergement au sein du collège des groupes participant au festival international de folklore « Cultures au cœur » de Montignac Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité..

CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE : Dans le cadre de la Félibrée 2023, la commune sollicite le passage de patrouilles supplémentaires dans l'enceinte de cette festivité. Des gendarmes réservistes seront présents le 1er et le 2 juillet. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

TARIFS BAIGNADE BIOLOGIQUE DU BLEUFOND ».

5 tarifs sont votés :

- Adultes / unité	3 €
-Enfants -18 ans / unité	2 €
Abonnement 10 entrées adultes	25 €
Abonnement 10 entrées enfants	15 €
Groupe (à partir de 10 personnes)	1.5 € / personne

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU POSS DE LA BAIGNADE BIOLOGIQUE : Adoptés à l'Unanimité

TARIFS AIRE DE CAMPING-CARS : Les élus adoptent à l'Unanimité une augmentation de 3 € /24h ; soit 10 € à compter du 1^{er} juillet 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU Le conseil municipal à l'unanimité sollicite une subvention pour le maximum (320 00 €).Opération aménagement/déimperméabilisation

CREANCES IRRECOUVRABLES Vote à l'unanimité

PERSONNELS : *Quelques modification du tableau des effectifs : création suppression* Vote à l'unanimité

•SDE : ENFOUISSEMENT. :

Travaux coordonnés : passages de gaine en tranchée commune pour un coût de 2 122.55 €. Vote à l'unanimité

Fait à Montignac-Lascaux le 6 juin 2023

La secrétaire de séance,

Josette BAUDRY

Le Maire,

Laurent MATHIEU